

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

L'élaboration du budget, qui vise à doter l'établissement des moyens, tant financiers qu'humains lui permettant l'atteinte de ses objectifs pour l'année à venir, constitue une étape stratégique de la vie institutionnelle de notre université.

Les axes politiques de l'établissement sont déclinés à partir du programme de la gouvernance en place depuis début 2020 et l'année 2023 sera celle de la poursuite du plan qualité, du plan de relance et de la montée en puissance des actions structurantes issues des projets PIA lauréats et de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui impactent tous les domaines de l'établissement.

De même, le pilotage de la campagne d'emplois constitue une phase importante du processus d'élaboration budgétaire. Temps fort de réflexion et de dialogue, cette phase doit permettre d'aboutir à une mise en synergie de la stratégie d'emploi des structures avec la politique RH de l'établissement.

Cette année la lettre d'orientation budgétaire (LOB) s'enrichit d'un certain nombre d'axes nouveaux ou renforcés, notamment en ce qui concerne l'axe pilotage, les actions liées au développement durable ainsi que les relations internationales.

I. LE CONTEXTE – LES CONTRAINTES

LE CONTEXTE NATIONAL

Le **contexte national** dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2023 est marqué par :

Une crise mondiale sur le marché de l'énergie et des matières premières créant des surcoûts excessifs sur les premiers postes de dépenses de notre université : fluides (+ 23% en 2022, soit 2.8 M€), travaux (+ 15%, 2.7 M€), l'entretien, le papier, entre autres. Une situation en forte tension également dans un certain nombre de services (exemple : marchés voyages) générant à la fois des surcoûts et des difficultés à trouver des fournisseurs ou des prestations.

Des incertitudes, compte tenu du peu d'informations dont nous disposons de la part du MESRI pour l'accompagnement de la politique gouvernementale d'un certain nombre d'évolutions en cours et plus spécifiquement le montant de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) et la part de dotation émanant du Dialogue Stratégique de Gestion.

Des contraintes nouvelles liées à la mise en place de la LPR, la réforme des Bachelors universitaires de technologie (BUT), s'ajoutent à la non compensation financière allouée à l'évolution « automatique » des dépenses de masse salariale, avec la suppression définitive du financement du Glissement Vieillesse Technicité positif (GVT, accroissement des coûts liés aux avancements des agents), ainsi que le non financement pour les contractuels des nouvelles mesures comme l'évolution du point d'indice (3.5% avec un impact de 17,1M€ dont 2,6M€ potentiellement non financés) ainsi que la hausse du Smic depuis mai 2022.

La prime télétravail qui concerne aujourd'hui près de 1700 agents doit être prise en charge par l'université sans compensation.

LE CONTEXTE INTERNE

Au niveau de l'établissement, les mesures prises lors du début de mandat de la nouvelle gouvernance avec les bons résultats de l'année 2021 ont permis de dégager des marges manœuvre pour disposer d'un fonds de roulement assez important permettant un ambitieux programme d'investissements matérialisé par le Plan Pluriannuel d'Investissements (53 M€) voté fin 2021 par le Conseil d'Administration et couvrant l'ensemble des secteurs de l'établissement.

La trajectoire pluriannuelle

Les prévisions faites à partir des éléments 2022 montrent qu'une fois les dépenses récurrentes financées (80% de la part de fonctionnement de la SCSP est dédié aux dépenses de fonctionnement patrimoine et 100% de la SCSP part masse salariale est dédiée au financement de la masse salariale dite plafond 1), les moyens dont dispose l'établissement pour la déclinaison de la politique sont très contraints. Cette situation devra nous conduire à une évaluation fine des mesures susceptibles d'être proposées dans le cadre du projet de budget initial 2023.

A titre d'illustration, les prévisions de **dépenses énergétiques** prévoient un accroissement de l'ordre de 4.2 M€ en 2023 par rapport à 2022, soit + 7 M€ en 2 ans (+ 58%).

	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022 € TTC	Prévisionnel 2023 € TTC	Prévisionne I 2024 € TTC	Prévisionne I 2025 € TTC
ELECTRICITE	6 651 436	8 893 656	14 161 174	10 362 525	10 407 080
GAZ	2 082 907	2 255 902	1 614 920	2 055 352	2 312 271
FIOUL	129 296	120 744	49 400	0	0
RESEAU DE CHALEUR	2 117 070	2 531 454	2 190 690	2 136 629	2 078 363
EAU	1 156 465	1 131 000	1 160 000	1 189 000	1 218 000
Total budget Energie	12 137 174	14 932 756	19 176 183	15 743 506	16 015 714

II. LES PROJETS

DES PROJETS STRUCTURANTS ET AMBITIEUX FINANCES

L'axe patrimoine

Les opérations de rénovation énergétique financées par le **Plan de Relance** vont se concrétiser en 2023 avec un objectif d'achèvement l'année suivante. Toutefois les hausses des prix des matériaux risquent d'induire des changements pour ces programmes. En cas de non maîtrise des enveloppes budgétaires initiales, il faudra considérer si des compléments pourront être apportés par l'Etat ou s'il faudra réviser les objectifs de performance énergétique de ces opérations (ex : opération bâtiment 5 sur le campus Saint Charles).

Malgré ce contexte, on va observer une croissance des engagements en matière immobilière avec l'installation de la FDSP (IUAR) au sein du nouvel Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires à Marseille, ce qui induira une augmentation de charges.

AMU va renouveler son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) début 2023 avec une programmation associée qui devra être prudente du fait du contexte global et des incertitudes liées aux trajectoires budgétaires des établissements.

Les financeurs du contrat d'avenir 2022-2027 (ex-CPER) sont mobilisés pour mettre en place les financements en autorisations d'engagement dès 2022 et en 2023 sur les opérations arbitrées et pour la région et l'Etat, un préfinancement des études.

La mise en œuvre de la feuille de route 3.0 A*Midex, entérinée par le Conseil d'Administration de l'université le 16 mars 2021 :

Le consortium A*Midex, à travers l'initiative d'excellence, entend consolider les expérimentations engagées, notamment dans le cadre des Instituts d'établissement formation/recherche interdisciplinaires ; il entend aussi continuer à attirer et former sur site les talents, tout en leur donnant les outils nécessaires pour construire leur carrière dans le temps; à interagir avec la société civile et les territoires prioritaires du site, pour à la fois jouer un rôle moteur au sein de la métropole et des espaces de proximité, principalement européens, euro-méditerranéens et africains et à l'international.

Sur 2023, en particulier, les projets Dream-U, EUR et IC (Instituts de Convergence) connaîtront leur pic d'activité.

Les Equipex + démarreront sur 2022/2023 avec des programmes d'investissement importants, à anticiper en termes de préparation des marchés et d'ouverture des autorisations d'engagement pluriannuelles.

Des **programmes structurants** d'AMU en cours de déploiement :

Lauréat sur l'appel à projet **SFRI** (« structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence ») visant à permettre aux universités labellisées Idex de renforcer l'impact et l'attractivité internationales de leurs formations par la recherche (instituts d'établissement).

Le projet **Dream-U** va permettre une personnalisation des parcours en offrant des places supplémentaires en double-diplômes et en finançant la transformation de la pédagogie.

Le projet **TIGER** accompagne principalement la création des Instituts d'établissement, déjà au nombre de 18(avec une labellisation devant intervenir dans le courant de ce mois de juillet) avec en 2022 la mise en œuvre des nouveaux parcours de masters visant encore à renforcer l'adossement de la formation à la recherche.

Ainsi l'appel à projet TRIPS (TIGER) qui vise à créer des plateformes interdisciplinaires de formation et de recherche destinées à l'innovation pédagogique, au transfert de technologie et de recherche démarrera en 2023 (indiquer montant svp).

Le projet **IDÉES** (« intégration et développement des Idex et des Isite ») vise à accompagner les universités labellisées Idex pour leur transformation, renforçant leur attractivité internationale et le développement de leurs relations partenariales. Le projet porté par un AMU, « Idéal », prévoit en priorité fin 2022, début 2023, la mise en œuvre des premiers programmes de formation délivrés par l'École de Développement des Talents pour renforcer les compétences de l'ensemble de nos personnels (Biatss et enseignants-chercheurs) ainsi que deux autres programmes, un Centre de formation et d'accompagnement portant sur les données de la recherche ainsi qu'un programme sur l'engagement étudiant et un observatoire de l'interdisciplinarité.

Les 40 M€ obtenus dans le cadre de l'AAP Excellences pour le projet Cisam+ vont permettre à AMU de déployer le concept de la CISAM sur les campus, au plus près des acteurs académiques, socio-économiques et culturels avec la création de nouvelles antennes thématiques CISAM+ afin d'amplifier ses actions. Le projet ciblera en priorité 3 thématiques pluridisciplinaires alliant excellence scientifique et d'intérêt majeur pour le territoire : Technologies pour la Santé, Industries Culturelles et Créatives et Responsabilité Sociétale, Développement durable pour les économies verte et bleue. La première phase, dite de lancement / expérimentation se déroule sur 2022-2024.

Le **PEPR** (Programme d'Équipement Prioritaire en Recherche), à hauteur de 18 M€ pour l'axe que porte AMU, en lien avec le CNRS et l'INRIA, permettra d'investir sur le long terme pour la thématique prioritaire « Éducation et Numérique ». A l'échelle du site, il conviendra de coordonner les actions des appels au sein de ce PEPR.

Enfin, l'objectif au niveau de l'Idex sera de travailler également sur les projets à impact sur le fonctionnement d'AMU : parvenir à maîtriser les coûts, moderniser les process de gestion en s'appuyant sur les projets de dématérialisation et digitaux.

LA POURSUITE DES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE ET LES MESURES NOUVELLES

Volet Formation

L'objectif global est de structurer la réussite étudiante en singularisant le parcours étudiant :

- En proposant une offre de formation claire, innovante, pluridisciplinaire, adossée à la recherche et ouverte sur le monde socio-économique ;
- En soutenant une recherche d'excellence interdisciplinaire, innovante, au rayonnement international, conduite en partenariat avec les organismes de recherche. La poursuite de la création des Instituts d'établissement s'inscrit pleinement dans cet objectif. Le budget des Instituts est assuré par A*Midex, l'accompagnement et le support se font par AMU.
- En développant des espaces d'évaluation des compétences des étudiants en s'appuyant sur les plateformes (lien formation – recherche)
- En contribuant à la réussite des étudiants dans le cadre de la loi ORE
- En affectant la part des crédits non pérennes de la loi ORE à la **rénovation des espaces pédagogiques (plus de 2 M€ sur 2023)**
- En proposant, au plus près des étudiants sur les campus, des projets améliorant la Vie Etudiante au quotidien dans le cadre de la mise en œuvre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC). La part fixe de la CVEC devrait s'élever à environ 4.6 M€.
- Une attention particulière sera également apportée au développement de la **formation par apprentissage** et à son suivi
- Le projet Ampiric financé par le PIA va permettre de développer le soutien des parcours L3 et en amont afin d'améliorer la réussite des étudiants en difficulté.

Ressources propres : nous ne disposons pas d'information sur l'évolution du coût moyen pour France Compétences.

- **L'apprentissage** devrait néanmoins être un pourvoyeur important car les composantes s'orientent de plus en plus vers ce secteur.

Les travaux vont démarrer en septembre 2022 pour déterminer l'introduction dans le modèle d'un prélèvement sur RP (de type frais de gestion). Les directions concernées seront conviées à ce groupe de travail pour une application dès 2023 si possible.

L'utilisation du « stock » de RP accumulées auprès du CFA reste à définir et il nous faut améliorer le suivi des recettes en lien avec le CFA sachant que nous sommes dans une phase de transition du modèle de gestion.

- **Formation Continue** : l'objectif est d'être aussi performant (sur le plan pédagogique) que sur l'apprentissage et de diversifier notre offre. Il s'agit de franchir un cap et changer de public avec des formations pour des personnes en entreprise tout au long de leur carrière et pas seulement en reconversion. Les appels Definum (projet déposé par AMU) et ASDESR (dépôt programmé en septembre prochain) devraient nous aider à repenser notre modèle pour nous offrir de nouvelles marges.

Le déploiement du COM (Contrat d'Objectifs et Moyens) en Formation démarrerait en 2023 en vue de la préparation de l'accréditation de 2024.

Volet Recherche

Il s'agit de poursuivre des actions engagées depuis plusieurs années qui visent à disposer de fonds spécifiques (FIR) pour soutenir des actions particulières des structures de recherche :

- FIR Colloques (80K€): soutien à l'organisation de manifestations scientifiques ;
- FIR Chercheurs invités (150K€) : soutien à l'accueil de chercheurs invités sur une période courte (1 mois) ;
- FIR Plateformes (300K€): pour l'année 2023 et suivantes, ce fonds sera mobilisé en priorité pour cofinancer les opérations du CPER et pour financer des opérations d'investissement non prévues et indispensables pour le fonctionnement des plateformes et des structures de recherche.
- Une enveloppe spécifique (330K€) sera également mobilisée pour des opérations d'investissement exceptionnelles.

Dans le but d'accompagner au mieux le début de carrière des nouveaux MCF recrutés à AMU, le « package accueil nouveaux entrants » : 64h de décharge pendant 3 et 10k€ pour tous les nouveaux maîtres de conférences au titre de la LPR (coût de 470k€ pour 2023 en fonctionnement) sera complété par l'organisation de formations ciblées pour notamment sensibiliser les nouveaux entrants aux appels à projets et les inciter à y répondre : des ateliers thématiques faisant appel à des témoignages d'enseignants chercheurs lauréats seront organisés en petits groupes, notamment sur les appels adaptés à cette communauté tels que l'AAP « Jeunes Chercheurs/Jeunes Chercheuses (JC/JC) » de l'ANR.

Les actions de la DRV en matière de **diffusion de la culture scientifique et technique** et plus largement de **communication scientifique** ainsi que les actions en faveur du lien **science et société** pourront être davantage soutenues : renforcement de la bourse aux projets de CST, création d'événements spécifiques, soutien à la dissémination des résultats issus des projets de recherche, ANR notamment (promotion : Web, films, ...), ...

Les actions en faveur de l'**Europe** seront soutenues :

- L'accompagnement de projets de recherche au sein de CIVIS,
- L'accompagnement au montage de projets dans la phase transitoire de préfiguration d'une cellule Europe mutualisée inter-tutelles du site.

Les recettes prévisionnelles attendues en 2023 pour AMU sur l'activité confiée à la filiale **Protisvalor** seraient de l'ordre de 0.8 à 1 M€. Le pourcentage de prélèvement AMU sur les contrats dont Protisvalor assure la gestion est de 5% du montant des projets gérés. Cette estimation budgétaire se base sur une projection d'activité des contrats partenariaux de 10.5 à 11.5 M€ de contrats enregistrés, en progression par rapport aux années 2021 et 2022.

La projection des contrats européens se situe aux alentours de 4 à 5 M€ de subventions obtenues sur 2023, soit une stabilité de l'activité par rapport à l'année 2022.

Développement durable

AMU s'inscrit dans une démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD/RS) ambitieuse. Pour cela, AMU va mettre en œuvre un schéma directeur DD/RS.

Basé sur la feuille de route globale Sensibiliser, Mobiliser, Agir et Collaborer, l'université mettra en place des actions en particulier autour d'axes stratégiques : la mobilité durable, la collecte sélective des déchets, la transition énergétique et les achats durables.

Responsable de 63 % des émissions de gaz à effet de serre d'AMU, la mobilité représente un axe essentiel pour diminuer notre empreinte carbone. Pour cela, AMU construit son plan de mobilité

durable en le basant sur le développement d'infrastructures, l'encouragement financier pour le report modal, l'usage du télétravail et de la visioconférence, l'évolution de son parc automobile. Ainsi le maillage des campus d'AMU en bornes de recharge électrique, démarré en 2021, sera poursuivi selon un plan pluriannuel. Les modes doux et alternatifs seront également pris en compte : déploiement d'abris à vélos à destination des étudiants et personnels. Le déploiement du forfait mobilité durable FMD et PCTA prime transport se poursuit au travers de campagne de communication à destination de tous les personnels et de facilitation dans les démarches. La mobilité liée aux missions sera également prise en compte pour diminuer son empreinte carbone, à travers la mise en place d'une **politique mobilité responsable** à compter de 2023. Enfin, le télétravail et la visio-conférence permettent ainsi une empreinte carbone moindre et contribuent à la fluidification du trafic dans une région particulièrement sujette aux embouteillages. Concernant le parc de véhicules de service, en accord avec la législation nous poursuivrons l'achat de véhicules hybrides ou électriques, mais également l'acquisition de boîtiers pour transformer les véhicules thermiques essence permettant l'usage de l'éthanol.

Concernant la collecte sélective des déchets, elle s'appuie sur le principe des 3 R : réduire, récupérer et recycler. La réduction de la production des déchets devra passer dans un premier temps par une sensibilisation des parties prenantes d'AMU et pourra entre autres s'appuyer une politique des achats durables ambitieuse. La mise en place d'une plate-forme d'échanges de biens professionnels devra être mise à l'étude. La collecte sélective des cartons et emballage sera progressivement mise en place sur les sites d'AMU.

Concernant la transition énergétique, si les financements obtenus en 2021 ont permis des actions ambitieuses pour rénover une partie de notre parc immobilier, il faudra toutefois poursuivre sur notre lancée. L'augmentation substantielle du coût des fluides nous oblige à mettre en œuvre des actions de communication et sensibilisation auprès des agents sur les éco-gestes. Nous devons également nous inscrire dans le cadre des énergies renouvelables mises en place sur le territoire. Le projet de désimperméabilisation sur les sites de Saint Charles et Saint Jérôme, en partenariat avec l'agence de l'eau, devrait contribuer à la réduction des îlots de chaleurs urbains. Une réflexion sera portée à l'adhésion du programme intracting 2 porté par la CDC permettant de diminuer notre consommation énergétique et nos émissions de gaz à effet de serre.

Poursuite de l'engagement à l'international

La dimension internationale d'AMU reconnue comme essentielle en 2018 a pris encore plus de relief depuis le changement de gouvernance en janvier 2020. En effet le développement et l'ouverture à l'international représentent un axe transversal fort en lien avec des missions fondamentales (recherche, formation) et le déploiement d'une politique au profit du bien vivre au travail.

- La **stratégie** internationale évolue et une démarche par objectifs et par actions ciblées se met en place depuis fin 2021. Développer la visibilité d'Aix Marseille université dans la **coopération** avec l'Afrique et le monde méditerranéen est un enjeu essentiel tout comme l'identification d'établissements à l'international en tant que partenaires stratégiques et de **projets internationaux** innovants en matière de formation couplée à la recherche. Réciproquement il convient d'améliorer l'**attractivité** en matière de formation et de recherche afin d'enrichir le vivier d'étudiants et scientifiques internationaux qui fréquente nos structures.

Le développement de la **mobilité internationale** est au cœur de la stratégie d'internationalisation. En parallèle des dispositifs habituels existants (Erasmus+, Aides à la Mobilité Internationale de MESRI, Dispositif de financement de la Région Sud), un dispositif de soutien à la mobilité sortante a été lancé en 2018 par AMU et recueille un nombre de plus en plus important de candidatures : il

s'agit du Plan de Mobilité Sortante (PMS) financé sur fonds propres AMU. Ce dispositif dispose d'un budget annuel d'1 million d'euros qui permet de financer environ 250 mobilités annuelles pour un nombre de candidatures classées par les composantes 4 fois supérieur dénotant ainsi les besoins des étudiants en matière de recherche de financement de leur mobilités internationales.

Fort de ce constat, AMU renforce ses dispositifs de financement de la mobilité internationale grâce aux fonds prévus dans les projets PIA (TIGER notamment avec le Plan de Mobilité Instituts, PMI). 6 millions d'euros sur 10 ans seront alloués au financement de bourses de mobilité internationale sortantes mais aussi de bourses d'attractivité aux étudiants des instituts d'AMU.

- **L'alliance européenne CIVIS** construit un campus inter-universitaire ancré dans son paysage urbain et régional, au sein duquel ses 450 000 étudiants et 65 000 personnels développent une culture de collaboration entre la formation et la recherche au service de la société.
La spécificité de CIVIS est de construire ses actions autour de hubs thématiques qui relèvent les grands défis actuels : transition numérique, le changement climatique et ses effets, l'insertion professionnelle des jeunes, les politiques de santé publique et la relation santé-citoyenneté.
Les deux premières années d'existence ayant permis d'impliquer un nombre croissant de collègues et de proposer des objets pédagogiques nouveaux aux étudiants, la décision a été prise de candidater pour une prolongation de 4 + 2 ans du financement européen. La phase de consolidation débutera en octobre 2022. Nous espérons un financement global de CIVIS 2 au plus à hauteur de 3.2 M€.
- **Une nouvelle dynamique d'amélioration des services d'accueil des étudiants internationaux** a été impulsée par l'obtention du label « Bienvenue en France » en 2019. En parallèle et en cohérence avec la demande du ministère AMU met en place à compter de la rentrée 22/23, les droits différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires, sans visée de déploiement des recettes générées par ces frais d'inscription.

Actions en faveur du bien-être et du mieux vivre ensemble

- AMU va continuer à proposer des activités sportives et culturelles sur l'ensemble des sites d'Aix-Marseille Université avec une empreinte santé favorisée sur les natures d'activités.
- L'université poursuivra son engagement dans la mise en œuvre de projets relevant de la responsabilité sociale de l'établissement. La politique handicap de l'établissement est affichée comme une priorité tout comme le plan égalité professionnelle. C'est la raison pour laquelle AMU va aussi actualiser son plan qualité de vie au travail (QVT) à échéance 2023.
- Enfin, elle se dote d'un « Lab du bien vivre au travail » qui devrait se déployer dès l'année prochaine en se fondant sur les actions menées en faveur du bien-être au travail et les résultats de l'enquête barométrique qui va être conduite à la rentrée auprès de tous les personnels d'AMU.

Mesures et engagements Ressources Humaines

Les grandes priorités 2023 seront les suivantes, elles s'inscrivent dans le schéma directeur RH adopté en 2018 :

- Soutenir le plan de formation des personnels de l'établissement en maintenant l'enveloppe budgétaire à hauteur de 1 M€ (actuellement 500 K€), si la construction budgétaire le permet.

- Maintenir le nombre de promotions PR par la voie du 46-3 pour continuer de manière significative à proposer des promotions pour les maitres de conférences d'AMU, à savoir 20 créations en 2023 dont le différentiel de coût sera pris en charge par le central.
- Favoriser les promotions des agents PRAG/PRCE en MCF (5 possibilités) avec compensation par le central vers la composante en heures de cours complémentaires.
- Favoriser la titularisation des agents biatss contractuels à savoir 15 postes donc l'impact sera pris en charge par le central en campagne d'emplois 2023.
- Poursuivre l'augmentation du nombre de CRCT.
- Finaliser la démarche de mobilité croisée avec le CNRS et l'Inserm en ouvrant une campagne commune NOEMI (Nouveaux Emplois offerts à la Mobilité Interne) dans le courant de l'année 2023 limité aux emplois Biatss au sein des unités de recherche.
- Proposer 20 nouvelles Primes d'Enseignement Pédagogiques en 2023.
- Mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel) pour les Biatss.
- Favoriser le recrutement des personnels en situation de handicap et ainsi poursuivre la trajectoire fixée dans notre schéma directeur handicap.

Renforcement des opérations immobilières





Enfin, le **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI) permet à la fois de sanctuariser un certain nombre d'engagements pluriannuels financés notamment sur les ressources constituées par l'établissement et de proposer des investissements nouveaux pour le patrimoine immobilier, en complément du CPER, pour soutenir la recherche (plateformes), la formation (salles de TP), la qualité de vie sur les campus et le gros entretien renouvellement (GER).

Selon nos prévisions, pour la période 2022/2025 les investissements patrimoine représentent 175 M€ sur un total de 385 M€ projeté soit 45%, auquel il faut ajouter 82,7M€ au titre de Plan Campus.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette **lettre d'orientation budgétaire 2023**, en cohérence avec les grands principes d'orientation qui seront présentés lors du Conseil d'Administration du 19 juillet 2022, afin de définir le cadre d'élaboration de notre budget initial (BI) 2023.

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023

LES CONDITIONS DE LA MAITRISE DE NOTRE BUDGET SONT LES SUIVANTES

-  Nous devons continuer à maintenir **nos dépenses courantes** avec une vigilance sur nos charges de fonctionnement, notamment celles relatives aux missions et frais de réception (si l'année 2022 n'est pas impactée par la crise sanitaire), ainsi que sur l'augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance liés en particulier à l'accroissement des surfaces patrimoniales ainsi que la hausse des prix de l'énergie mais aussi des matériaux (impacts en termes de maintenance – BAİM).
-  Nous devons également **accroître nos ressources propres** afin de soutenir nos actions, en développant/renforçant notamment la formation en apprentissage et continue, la collecte de la taxe d'apprentissage mais aussi en valorisant le patrimoine immobilier et en assurant une juste tarification de nos prestations (formation continue, prestations de recherche, location immobilière...).
-  Pour l'année 2023, les enveloppes par structure vont devoir s'inscrire dans un cadre d'une maîtrise des moyens. Dans la perspective d'atteinte de l'équilibre budgétaire, ce cadre a été établi après calculs et arbitrages.
-  Le contexte de **hausse généralisée des prix** incluant le coût des fluides va induire certains ajustements au niveau de la programmation des opérations inscrites dans le Plan Pluriannuel

d'Investissement (PPI) dans le courant de l'automne. Ce, afin de permettre de dégager des marges de manœuvre pour le budget 2023 au niveau du BAIM et des opérations liées au patrimoine.

- ✚ **En ce qui concerne la campagne d'emplois 2023**, nous avons souhaité simplifier le processus et mettre en place un prélèvement unique sur la masse salariale dégagée par les départs, pour permettre aux structures une meilleure compréhension, avec une méthode plus clarifiée.

Ce prélèvement va permettre de :

- Financer le **GVT solde** (Glissement, vieillesse, technicité) qui n'est plus pris en charge par le ministère depuis 2018, et qui ne sera pas à l'équilibre pour les prochaines années,
- Prendre en charge les mesures **non financées par le ministère** (prime télétravail / revalorisation du smic pour les agents contractuels / augmentation du point d'indice, par exemple),
- Soutenir la **stratégie de l'établissement** par des mesures nouvelles RH.

IV. LE PROCESSUS BUDGETAIRE

La préparation budgétaire 2023 prévoira un recensement des besoins pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement plafonné à hauteur d'enveloppes de cadrage calculées de la manière suivante :

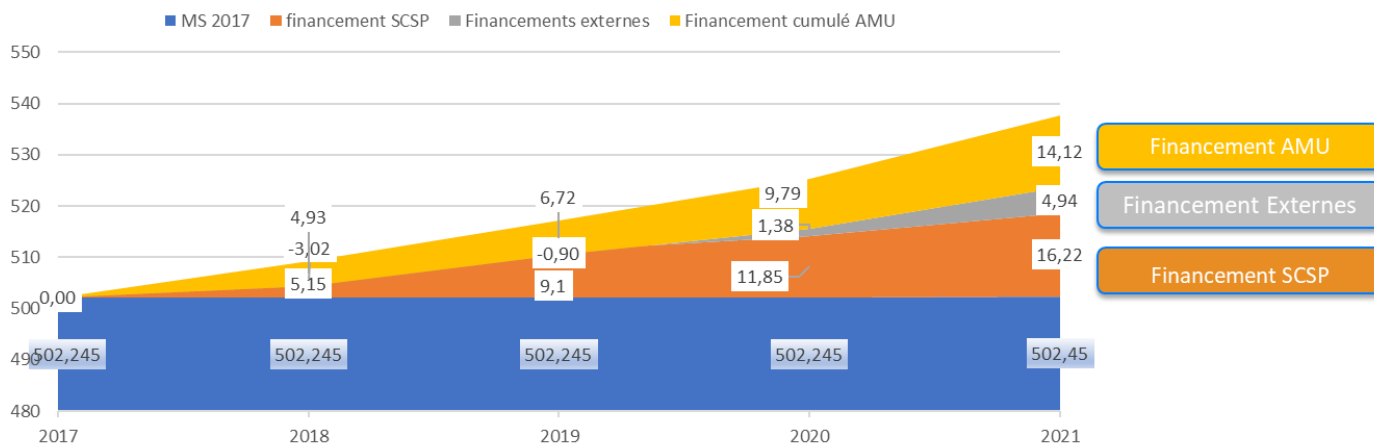
- Pour les composantes (hors allocation critérisée), services communs et services, les enveloppes seront reconduites au niveau de celles ouvertes lors du BP 2022 (ouverture à 95%, avec plafonnement à 95% des dépenses de fonctionnement) dans un objectif de sécurisation du processus budgétaire en attendant la notification de la Subvention pour Charges de Service Public.
- Pour les composantes relevant de l'enveloppe critérisée, reconduction du mécanisme appliqué au BP 2022, intégrant les mises à jour des enveloppes pédagogique et patrimoine critérisées actualisées en juin 2022 (ouverture à 95%, avec plafonnement à 95% des dépenses de fonctionnement).

La préparation budgétaire sera conduite selon un calendrier classique avec un dialogue partagé :

- Une campagne d'emplois 2023 et un budget initial 2023 votés par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2022, à l'issue des conférences de moyens qui auront lieu en octobre, en présence des VP statutaires et thématiques et dont le périmètre sera la campagne d'emplois, les évolutions de masse salariale, des ressources propres et les équilibres budgétaires.
- Le PPI lui fera l'objet d'une actualisation lors du CA de novembre 2022 afin d'ajuster les évolutions de programmation et de réalisation des opérations immobilières de maintenance et de rénovation.
- Durant ces conférences un retour sur l'exécution 2021 et la prévision 2022 sera également conduit ainsi que le lien entre projet de budget et axes stratégiques de l'établissement.
- Concernant les structures de recherche, dans ce contexte, les modalités sont un peu différentes avec le maintien des maquettes budgétaires (format simplifié initié en 2021), avec une présentation du projet de budget 2023 qui a vocation à s'inscrire dans le cadre de la stratégie de l'établissement.

ANNEXE : quelques éléments-clés du compte financier 2021

Evolution de la Masse salariale



Les dépenses de personnel connaissent une progression constante depuis 2017 (+35.3 M€), cette hausse s'explique selon 3 volets

- Financement SCSP : 16,22 M€

PPCR / Compensation du GVT en 2018 / CSG / Loi ORE / Sauvadet / prolongation doctorants et primes COVID/LPR

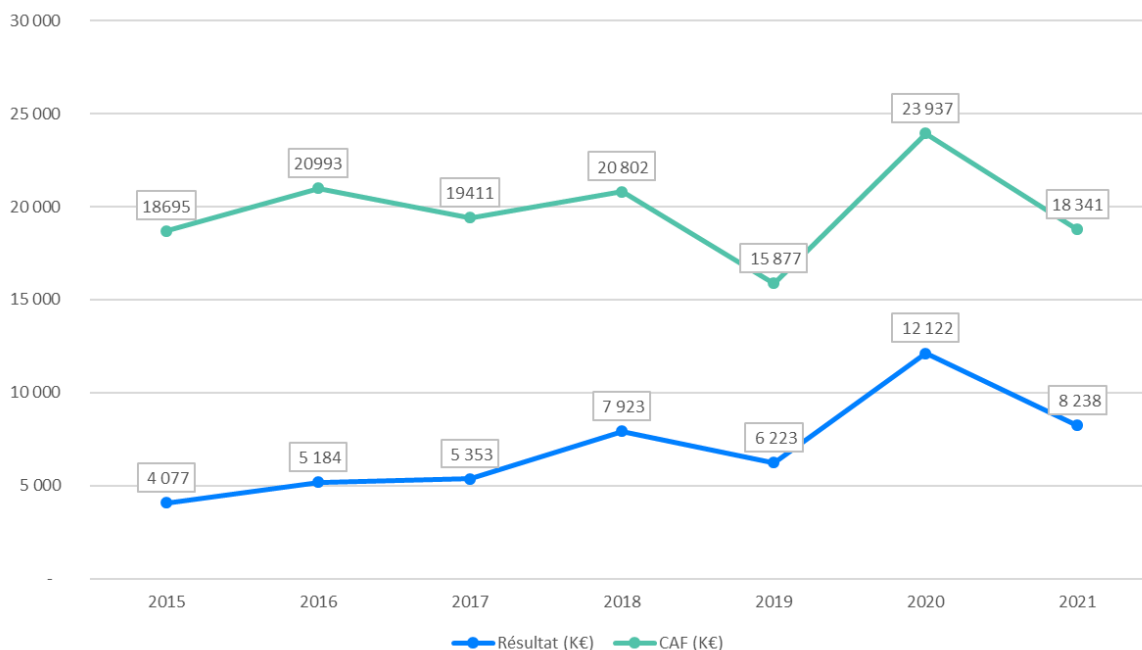
- Financement cumulé AMU : 14,12 M€

GVT à partir de 2019 / postes Bonus Masse salariale / impact campagnes d'emplois / RIFSEEP / politique indemnitaire / fil de l'eau / prime de fin de contrat

- Financements Externes : 4,94 M€

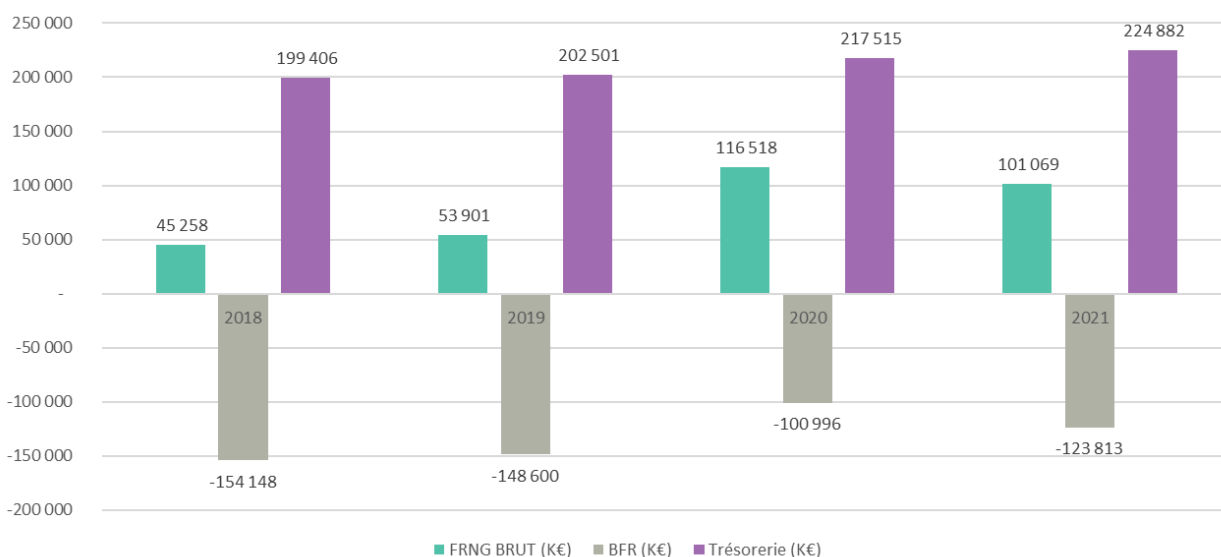
Variation contrats de recherche - A*Midex / Projets financés sur EOTP.

EVOLUTION DU RÉSULTAT ET DE LA CAF DE 2015 À 2020 (EN K€)



Après des chiffres exceptionnels en 2020, la CAF revient en 2021 à la moyenne des années antérieures.

Evolution Bilan Fonctionnel AMU



Comme prévu, l'établissement puise dans son fonds de roulement pour financer son plan pluriannuel d'investissement. Mais l'amélioration de son besoin de fonds de roulement permet d'augmenter la trésorerie à 224 M€.